

Programme général  
d'aide financière  
lors de sinistres  
réels ou imminents  
Décret n° 1271-2011

# CONSTAT DE DOMMAGES

**Guide de préparation et formulaires**

Direction du rétablissement  
Décembre 2011

**CONSTAT DE DOMMAGES**  
**Guide de préparation et formulaires**

**TABLE DES MATIÈRES**

**Information générale pour la préparation du Constat de dommages**

**Section 1 Identification et information générale**

- 1.1 Identification
- 1.2 Information générale

**Section 2 Inventaire des dommages et bilan des travaux aux infrastructures municipales (biens essentiels)**

- 2.1 Description des dommages et des travaux réalisés aux routes
  - 2.1.1 Identification et description générale
  - 2.1.2 Descriptions relatives à la route et aux fossés
  - 2.1.3 Descriptions relatives aux ponceaux et aux entrées
- 2.2 Description des dommages et des travaux réalisés aux infrastructures municipales non indiqués dans la section 2.1
  - 2.2.1 Identification et description générale
  - 2.2.2 Descriptions relatives aux dommages et aux travaux non indiqués à la section 2.1

**Section 3 Formulaires complémentaires**

- 3.1 Information complémentaire
  - 3.1.1 Identification de l'infrastructure (si applicable)
  - 3.1.2 Information additionnelle
- 3.2 Schéma complémentaire
  - 3.2.1 Identification de l'infrastructure
  - 3.2.2 Description sommaire de la situation
  - 3.2.3 Schéma
- 3.3 Identification des routes et des sites concernés

## INFORMATION GÉNÉRALE POUR LA PRÉPARATION DU CONSTAT DE DOMMAGES

Le constat de dommages constitue une déclaration justificative essentielle des dépenses engagées par une municipalité pour la réparation de ses biens essentiels endommagés à la suite d'un sinistre.

Une municipalité doit produire avec sa réclamation un constat de dommages, comme cela est stipulé dans le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, à l'article 74. Le constat de dommages doit décrire chacun des biens endommagés par le sinistre, les dommages et les travaux effectués.

Les travaux aux biens essentiels admissibles sont ceux entrepris afin de remettre les infrastructures dans un état équivalent à celui d'avant le sinistre, en fonction des lois et des règlements en vigueur.

\*  
\* \*

Pour la préparation du constat de dommages, la personne responsable peut utiliser les formulaires du ministère de la Sécurité publique ou produire un rapport qui contient, au minimum, l'information demandée dans ces formulaires (localisation, description, dimensions, caractéristiques des infrastructures existantes avant le sinistre et autres).

Lors de la préparation du constat de dommages, la personne responsable doit tenir compte de l'information suivante :

- Le constat de dommages doit décrire sommairement le sinistre et présenter le lien avec les dommages subis.
- Les coûts des travaux assumés et les quantités de matériaux utilisées doivent être facilement vérifiables (factures, estimations, décomptes progressifs et autres).
- Une description sommaire doit être fournie pour chaque dommage et chacun des travaux. On doit y retrouver le type d'infrastructure municipale, le dommage constaté, les travaux effectués, la localisation et les dimensions pertinentes en fonction du type d'infrastructure (longueur, largeur, épaisseur, diamètre, types de tuyaux et autres).

Note : des dimensions approximatives sont suffisantes et aucun appareil de grande précision n'est requis pour la préparation du constat de dommages, car les galons et roulettes à mesurer sont suffisamment précis.

- Tous les dommages et tous les travaux de reconstruction doivent être localisés à l'aide du nom de la route ou du site concerné et de la distance entre un point fixe de référence et le secteur relevé. Il est suggéré d'utiliser une intersection routière comme point fixe de référence.

Note : la localisation est approximative et aucun appareil de grande précision n'est requis pour la localisation, car l'utilisation de l'odomètre d'un véhicule apporte une précision suffisante.

- Il est nécessaire de déterminer et de décrire les travaux temporaires effectués selon l'information demandée dans le formulaire *Constat de dommages*, et de mentionner clairement qu'il s'agit de travaux temporaires.
- Des schémas peuvent être fournis afin de compléter la description des dommages et des travaux.

- Il est essentiel de fournir des photos pertinentes des infrastructures endommagées, avant et après les travaux de reconstruction, pour chacun des secteurs indiqués dans le constat de dommages.
  - L'identification des photos à l'aide du nom de la route ou du site et de la localisation du secteur relevé est nécessaire.
  - De plus, si elles sont disponibles, des photos des infrastructures d'avant le sinistre, lors du sinistre et durant la période des travaux de reconstruction peuvent être jointes au dossier.
- Il est nécessaire de fournir avec le constat de dommages une carte de la municipalité, indiquant l'ensemble des sites qui font l'objet de la réclamation.
- Tous les documents techniques pertinents doivent être inclus dans le dossier (rapports techniques, analyses, schémas, plans et devis, évaluations, bordereaux de quantité et autres).
- Il est essentiel d'obtenir et de produire les autorisations requises, conformément aux lois et aux règlements en vigueur, comme cela est stipulé dans le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, à l'article 88.

\*  
\* \*

L'aide financière est versée à la Municipalité selon les modalités de l'article 80 du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents.

Pour le versement d'une avance, la Municipalité doit s'assurer de fournir l'information demandée aux sections 1 et 2 du présent formulaire *Constat de dommages* proposé par la Direction du rétablissement :

- Section 1 : Identification et information générale
- Section 2 : Inventaire des dommages et bilan des travaux aux infrastructures municipales (biens essentiels), excluant la partie B : travaux réalisés des sections 2.1.2, 2.1.3 et 2.2.2, pour chaque route ou chaque site faisant l'objet de la réclamation.

La Municipalité doit également présenter la liste des routes et des sites concernés, ainsi qu'une estimation sommaire du coût des travaux de réparation et de reconstruction pour chacun d'eux (le formulaire de la section 3.3 du *Constat de dommages* peut être utilisé).

Pour le versement d'un paiement partiel ou final, la Municipalité doit fournir le constat de dommages entièrement rempli pour les routes et les sites concernés par le paiement.

# CONSTAT DE DOMMAGES

Page \_\_\_ de \_\_\_

## SECTION 1 IDENTIFICATION ET INFORMATION GÉNÉRALE

### 1.1 Identification

IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ		
Nom	Ind. rég.	Téléphone
Adresse (n°, rue)	C. P.	Code postal
N° de dossier <i>Usage exclusif du ministère de la Sécurité publique</i>		

IDENTIFICATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX RESPONSABLES DU CONSTAT DE DOMMAGES		
Directrice générale ou directeur général	Nom	Prénom
Directrice ou directeur des travaux publics	Nom	Prénom

### 1.2 Information générale

(Si l'espace est insuffisant, joindre des documents en annexe ou les formulaires appropriés de la section 3)

SOMMAIRE DE LA SITUATION	
Date du sinistre	Lieu du sinistre
Description du sinistre et lien avec les dommages subis.	
ÉTAT DES INFRASTRUCTURES AVANT LE SINISTRE	
Les infrastructures endommagées par le sinistre étaient fonctionnelles avant le sinistre.	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
Les infrastructures endommagées par le sinistre ne justifiaient pas d'intervention à court terme avant le sinistre.	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
Si vous avez répondu faux à l'une de ces questions, veuillez fournir les précisions requises ci-dessous.	
TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT	
L'ensemble des dommages et des travaux décrits dans le constat de dommages est relié au sinistre.	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
Les travaux ont été effectués ou seront effectués afin de remettre les infrastructures dans un état équivalent à celui d'avant le sinistre.	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
Si vous avez répondu faux à l'une de ces questions, veuillez fournir les précisions requises ci-dessous.	

SIGNATURE DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX RESPONSABLES DU CONSTAT DE DOMMAGES	
<i>Je certifie que les renseignements fournis sont véridiques et complets.</i>	
Directrice générale ou directeur général	Date
Directrice ou directeur des travaux publics	Date

# CONSTAT DE DOMMAGES

## SECTION 2 INVENTAIRE DES DOMMAGES ET BILAN DES TRAVAUX AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (BIENS ESSENTIELS)

Note :

a) Si nécessaire, fournir un schéma (utiliser le formulaire Schéma complémentaire de la section 3.2) b) Si l'espace est insuffisant, utiliser le formulaire Information complémentaire de la section 3.1 c) Indiquer les unités de mesure utilisées	d) La localisation et les dimensions sont approximatives et aucun appareil de grande précision n'est requis pour la préparation du formulaire <i>Constat de dommages</i> : - pour les dimensions, les galons et roulettes à mesurer sont suffisamment précis - pour la localisation, l'utilisation de l'odomètre d'un véhicule apporte une précision suffisante
---	---

### 2.1 Description des dommages et des travaux réalisés aux routes

#### 2.1.1 Identification et description générale

Note : utiliser un formulaire par route

Nom de la municipalité : _____	Nom de la route : _____
Largeur totale de la chaussée et des accotements : _____	Localisation du chaînage de départ (0+000) : _____
Largeur du revêtement : _____ Type(s) de revêtement : _____	Biens essentiels <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Expliquez : _____

#### 2.1.2 DESCRIPTIONS RELATIVES À LA ROUTE ET AUX FOSSÉS

Partie A : dommages				Partie B : travaux réalisés		
Localisation (Chaînage)	Photos (✓)	Description des dommages	Dimensions <sup>1</sup> des dommages	Photos (✓)	Description des travaux (Indiquer s'il s'agit de travaux temporaires)	Dimensions <sup>1</sup> des travaux (Si différentes de celles des dommages)

1. Indiquer les dimensions approximatives pertinentes : longueur, largeur, épaisseur, profondeur du fossé ou autres.

## CONSTAT DE DOMMAGES

### SECTION 2 INVENTAIRE DES DOMMAGES ET BILAN DES TRAVAUX AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (BIENS ESSENTIELS)

Note : utiliser un formulaire par route

Il est nécessaire de remplir la section 2.1.1

Nom de la municipalité : _____	Nom de la route : _____
--------------------------------	-------------------------

<b>2.1.3 DESCRIPTIONS RELATIVES AUX PONCEAUX ET AUX ENTRÉES</b>								
<b>Partie A : dommages</b>					<b>Partie B : travaux réalisés</b>			
Localisation (Chaînage)	Description <sup>2</sup> du ponceau endommagé	Photos (✓)	Description des dommages (Indiquer s'il s'agit d'un ponceau transversal ou d'entrée)	Dimensions <sup>3</sup> des dommages	Photos (✓)	Description <sup>2</sup> du ponceau, si nouveau	Description des travaux (Indiquer s'il s'agit de travaux temporaires)	Dimensions <sup>3</sup> des travaux (Si différentes de celles des dommages)

2. Indiquer le type (TTOG, TBA, etc.), diamètre, longueur, épaisseur du remblai au-dessus du tuyau.  
 3. Fournir les dimensions approximatives de la tranchée, si elles ne sont pas décrites dans la section 2.1.2.

## CONSTAT DE DOMMAGES

### SECTION 2 INVENTAIRE DES DOMMAGES ET BILAN DES TRAVAUX AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (BIENS ESSENTIELS)

#### 2.2 Description des dommages et des travaux réalisés aux infrastructures municipales non indiqués dans la section 2.1

##### 2.2.1 Identification et description générale

Note : utiliser un formulaire par site

Nom de la municipalité : _____ Type d'infrastructure : _____ L'infrastructure est localisée sur la route : _____ Localisation du chaînage de départ (0+000) : _____ Localisation de l'infrastructure (chaînage) : _____ Biens essentiels <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non    Expliquez : _____	Description générale de l'infrastructure endommagée : _____ _____ _____ _____ _____
---	---

2.2.2 DESCRIPTIONS RELATIVES AUX DOMMAGES ET AUX TRAVAUX NON INDIQUÉS À LA SECTION 2.1			
Partie A : dommages		Partie B : travaux réalisés	
Description et dimensions <sup>4</sup> des dommages	Photos (✓)	Description et dimensions <sup>4</sup> des travaux (Indiquer s'il s'agit de travaux temporaires)	Photos (✓)

4. Indiquer les dimensions approximatives pertinentes : longueur, largeur, épaisseur ou autres.





**SECTION 3 FORMULAIRES COMPLÉMENTAIRES**

**3.2 Schéma complémentaire**

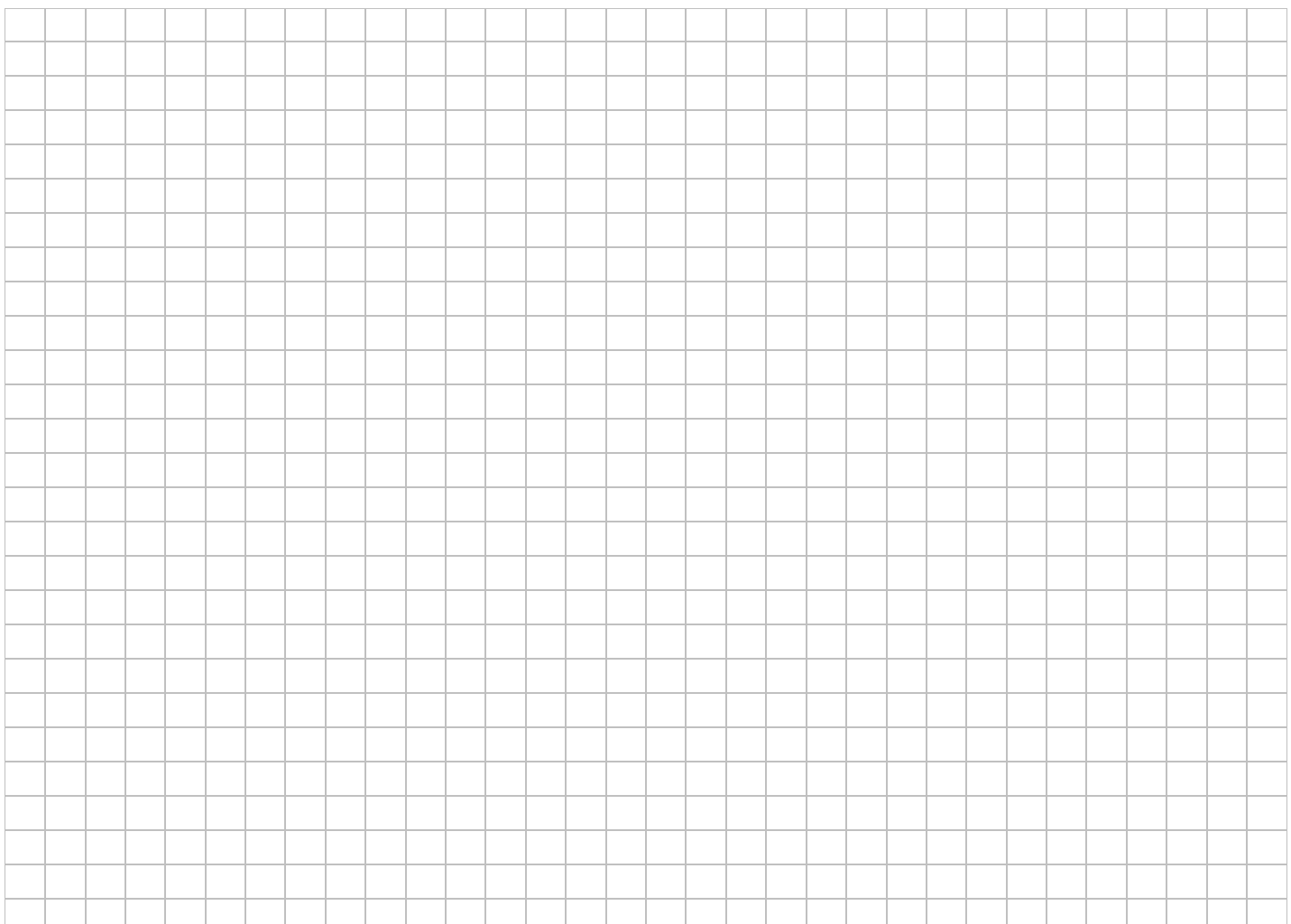
**3.2.1 Identification de l'infrastructure**

Nom de la municipalité : _____
Type d'infrastructure : _____
L'infrastructure est localisée sur la route : _____
Localisation du chaînage de départ (0+000) : _____
Localisation de l'infrastructure (chaînage) : _____
Biens essentiels <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non    Expliquez : _____

**3.2.2 Description sommaire de la situation**

_____ _____ _____ _____ _____ _____
--

**3.2.3 Schéma**


--

